



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Fin de la déconstruction de l'ancien collège de la Maladière

Terrain remis à l'Etat dans les délais

Les travaux de déconstruction de l'ancien collège de la Maladière se sont terminés cette semaine à la satisfaction générale et dans les délais prévus initialement. La Ville de Neuchâtel a ainsi pu remettre le terrain à l'Etat, maître d'ouvrage du bâtiment Microcity, dont la construction démarrera ce printemps.

Le consortium d'entreprises Zuttion SA construction et Von Arx SA, piloté par le bureau d'ingénieurs Opan Concept, a achevé de déconstruire l'ancien collège de la Maladière situé derrière le CSEM. Ce bâtiment avait perdu sa vocation scolaire depuis de nombreuses années et a été remplacé par un nouveau collège respectant les normes minergie. L'architecte-urbaniste communal a réceptionné les travaux lundi 10 janvier avant de remettre dans la foulée le site à l'Etat. La Ville de Neuchâtel a tenu ses engagements en faisant place nette, comme prévu, avant Noël.

La déconstruction de l'ancien collège de la Maladière ne fut pas chose aisée. Dans un premiers temps, il a fallu récupérer des éléments de patrimoine remarquables dignes d'être conservés. Ainsi des marches d'escaliers trouveront place dans le parc qui sera aménagé autour du bâtiment Microcity. De même, des faïences récupérées dans le collège orneront un bassin de ce parc. Trois bassins ont également été récupérés, dont deux seront vendus et un conservée.

Un examen poussé du bâtiment à déconstruire ayant révélé la présence d'amiante et de plomb contenus dans les joints de fenêtres et dans des peintures notamment, ceux-ci ont été prélevés en respectant les normes en vigueur, spécialement dans la récupération des matériaux et la protection des ouvriers. Les déchets de chantier pollués ont été dûment stockés puis éliminés dans les règles de l'art.

Il a fallu veiller à ce que la population ne soit pas incommodée par les poussières soulevées par les travaux. Un arrosage intensif du chantier a permis d'éviter tout désagrément pour le voisinage qui n'aura finalement pas été trop incommodé par les nuisances consécutives à ces travaux. La pluie et la neige tombées durant la dernière phase de la déconstruction ont également eu un effet positif sur le dégagement de poussières.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement se félicite de la façon dont ce chantier s'est déroulé. Aucune opposition n'a été formulée contre l'octroi du permis de démolir, ceci peut-être parce que plusieurs séances d'information avaient été préalablement organisées à

l'intention des habitants du quartier. La Ville de Neuchâtel tient à relever la qualité de la collaboration établie avec les habitants et l'association de quartier. La dynamique positive initiée en août 2009 a favorisé un dialogue constructif, permettant ainsi également de résoudre de nombreux problèmes de manière proactive.

La construction de Microcity commencera ce printemps et durera deux ans. Le parc sera aménagé aussitôt le bâtiment principal achevé. Ce pôle de compétence national, voire européen en matière de microtechnique et de greens technologies collaborera étroitement avec le Centre suisse de recherches en microtechnique (CSEM) tout proche et accueillera les chaires de l'Institut de microtechnique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Neuchâtel, le 10 janvier 2010

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Renseignements complémentaires: Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement, ☎ 032 717 76 02, e-mail: olivier.arni@ne.ch

Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal,
☎ 032 717 76 41, e-mail: olivier.neuhaus@ne.ch